

## Entretien avec le ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement (suite)

# “ Les relations entre le Gabon et le FMI sont très bonnes et s'articulent autour de trois volets “

Propos recueillis par  
Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**Monsieur le Ministre, une mission du FMI séjournerait au Gabon dans le cadre de la surveillance des finances publiques ? Que vise cette mission et sa présence est-elle liée à la situation financière des pays de la sous-région ?**

Une mission du FMI est attendue au Gabon à partir du 16 novembre 2016 dans le cadre de l'évaluation de la performance de notre système de gestion des finances publiques selon la méthode PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability). Elle séjournera dans notre pays jusqu'au 7 décembre 2016.

Cette mission, dont certains experts ont déjà rencontré mon collègue du Budget et moi-même, n'a aucun lien direct avec le contexte économique et financier actuel. Elle s'exécute dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui à la gouvernance sectorielle (PAGOS) signé avec l'Union Européenne et financé par le FED.

Je voudrais dire ici que depuis 2013, le PEFA est l'évaluation de référence des finances publiques. En effet, sur instruction du Chef de l'Etat, une première évaluation a été réalisée en 2013. Elle avait pour objectif de constituer un socle solide pour les réformes à venir des finances publiques. L'évaluation de 2013, qui a été rendue publique, avait permis de cerner quelques forces de la gestion de nos finances publiques. Au titre des avancées notables, on relevait notamment le processus participatif de préparation du budget, la gestion de trésorerie au sein d'un compte unique du trésor et les efforts de constitution d'un fichier unique contributables douanes-impôts. Elle avait parallèlement identifié certaines insuffisances telles que le cloisonnement des administrations, la faiblesse dans la procédure d'octroi des marchés publics, la gestion des arriérés et la reddition des comptes. Trois

ans après ce premier PEFA, le Gouvernement a jugé opportun de mesurer à nouveau la performance du système de gestion des finances publiques et son évolution depuis l'évaluation de 2013. La mesure périodique de la performance de la gestion des finances publiques est elle-même une preuve de bonne gouvernance. Elle permet de déterminer si la gestion s'améliore ou non et d'initier des nouvelles réformes. C'est tout l'intérêt de cette mission du FMI qui discutera notamment avec le Parlement, la Cour des Comptes, la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite, l'Administration Economique et Financière, les partenaires au développement ainsi que la société civile. Dans le cadre de la recherche de la performance, nous ne pouvons faire l'économie d'une évaluation conforme aux standards internationaux. Ceci rentre d'ailleurs dans le cadre du programme du chef de l'Etat, je tiens à vous rappeler que la bonne gouvernance est l'un des fondements du PSGE.

**Cependant Mr le Ministre, certaines sources évoquent de façon récurrente la signature future d'un programme d'ajustement structurel avec le FMI. Quel est l'état de la coopération avec cette institution ?**

Les relations entre le Gabon et le FMI sont très bonnes et s'articulent autour de 3 volets.

Le premier est la participation de notre pays aux rencontres statutaires telles que les Réunions de Printemps ou les Assemblées Annuelles du FMI et de la Banque Mondiale. J'ai d'ailleurs été pendant deux ans le représentant de notre groupe de 23 pays au Comité Monétaire et Financier International.

Le second volet concerne l'assistance technique dont nous bénéficions dans le cadre des réformes structurelles. C'est dans ce sens que des experts du siège du FMI et ceux du centre régional d'Afritac Centre appuient le Gabon dans certaines réformes structurelles essentielles. Je citerai par exemple celles concernant la Direction Générale des

Impôts, la Direction Générale des Douanes ainsi que la Direction Générale de Dette. Le troisième volet a trait à nos engagements statutaires au titre de l'Article IV des statuts du FMI qui stipule que le Fonds « exerce une ferme surveillance sur les politiques de change des États membres et adopte des principes spécifiques pour guider les États membres en ce qui concerne ces politiques ». A cet effet, nous sommes tenus de recevoir des délégations de cette institution, c'est ce que nous faisons chaque année même si en 2012 et 2013, il n'y avait pas eu de mission au titre de l'article IV.

En pratique, les techniciens du Fonds assurent un suivi permanent de l'économie des pays membres et se rendent sur place pour un échange de vues avec le gouvernement afin d'évaluer la présence de risques pesant sur la stabilité intérieure et mondiale qui justifieraient d'ajuster les politiques économiques ou financières. Les entretiens portent principalement sur le taux de change, les politiques monétaire, budgétaire et financière, ainsi que sur les réformes structurelles essentielles au plan macroéconomique.

En préparation de l'arrivée prochaine des économistes du Fonds concernant l'Article IV, à ma demande, nous recevrons, au cours du mois de novembre 2016, une mission exploratoire dite "Staff Visit" du FMI. Ce sera l'occasion, pendant une semaine, d'échanger sur l'état actuel de l'économie gabonaise dans le contexte international que nous connaissons. Voir quel peut être l'accompagnement du FMI dans certains éléments spécifiques, par exemple, les problèmes d'approfondissement du secteur financier, d'intermédiation financière, la lutte contre les exonérations fiscales, le renforcement de l'efficacité de la dépense publique, l'amélioration de la compétitivité de l'économie gabonaise. Nous n'avons aucune raison de nous passer de l'expertise du FMI, mais en ce qui concerne l'idée d'un programme d'ajustement structurel, pour l'instant ce n'est pas envisageable pour le gouver-

nement.

**La crise pétrolière actuelle semble avoir atteint le système bancaire gabonais. Les banques disposent-elles toujours de la liquidité suffisante pour honorer leurs engagements ?**

L'analyse du système bancaire gabonais a été l'ordre du jour du récent Conseil National du Crédit qui est l'organe national compétent en la matière.

Cette réunion du 2 novembre à laquelle prenaient notamment part le Gouverneur de la BEAC et le Secrétaire Général de la Commission bancaire (COBAC), a permis de relever la situation du système bancaire gabonais. Cette analyse prudentielle a concerné 10 banques comme l'année précédente à la même période. Le total agrégé des bilans est de l'ordre de 2 418 milliards tandis que l'excédent de trésorerie se situe à 559 milliards à fin août 2016. Du point de vue des normes prudentielles dans le cadre de la surveillance bancaire opérée par la COBAC, la situation du système bancaire est globalement stable depuis 2014. En particulier, puisque vous évoquez la problématique de la liquidité des banques, une des normes prudentielles concerne le ratio de liquidité qui est respecté par l'essentiel des établissements bancaires.

Cela étant, il ne s'agit pas pour moi de passer sous silence la baisse des dépôts liée à la décélération de la croissance et le fait que cette situation d'ensemble masque quelque peu l'état des banques publiques. Celles-ci se portent moins bien par rapport aux banques privées et nous travaillons étroitement avec la COBAC pour trouver des solutions pérennes aux problèmes rencontrés aujourd'hui.

Je voudrais donc vous dire, que d'une manière générale, en dépit du repli observé du bilan des banques, la situation d'ensemble du système bancaire gabonais reste satisfaisante.

Les banques privées gabonaises n'ont aucun souci.

Dans son dernier rapport

**L'agence de notation Fitch Rating a classé le Gabon dans la catégorie des pays où il est déconseillé d'investir. Quel est votre commentaire ?**

Je ne crois pas que Fitch formule ce genre de recommandations. Une agence de notation fait un état des lieux de la situation selon des critères objectifs. La notation du Gabon par l'agence Fitch est en ligne avec celle des pays exportateurs de pétrole d'Afrique Subsaharienne et le principal moteur de cette notation est le prix du pétrole. Ce rapport ne déconseille pas d'investir au Gabon. Il donne une appréciation plus générale sur notre capacité à honorer nos engagements, même si un lien peut être effectivement établi avec le cadre des affaires. Je voudrais aussi préciser qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle dégradation mais de la confirmation d'une décision qui avait été prise en mai 2016. En octobre dernier en effet, l'agence Fitchratings a annoncé avoir pris la décision de confirmer la note souveraine de la République Gabonaise à B+ assortie d'une perspective négative. Cette situation n'est pas exclusive à notre pays. En effet, depuis le déclenchement de la crise pétrolière, toutes les économies productrices de pétrole font face à des appréciations défavorables de la part des agences de notation souveraine. Il faut dire que le Gabon s'en tire mieux par rapport à certains pays. L'analyse de Fitchratings relève les efforts appréciables de politique économique déployés depuis le début de la crise pétrolière. Les experts de l'Agence apprécient, entre autres, les mesures de libéralisation des prix à la pompe des produits pétroliers et le rééquilibrage des dépenses d'investissement. Certains pays ont vu leur note dégradée en 2016 de B à C, soit deux crans en dessous du Gabon. Je voudrais vous assurer que de nombreux investisseurs continuent à faire confiance au Gabon. Ils reconnaissent les efforts réalisés depuis 2010 et nous encourageant à poursuivre l'irréversible voie des réformes structurelles.

Fin

## Gabon - Turquie

# Deux accords pour doper les investissements et le commerce

F.A.  
Libreville/Gabon

DEUX mois après sa prise de fonction en qualité de ministre de la Promotion des investissements, du Commerce, du Tourisme et d'Industrie, Madeleine E. Berre vient de donner un coup d'accélérateur aux relations d'affaires entre le Gabon et la Turquie. Sa récente visite dans ce pays a abouti à deux accords importants, nécessaires à la densification des relations bilatérales d'affaires. D'abord, et conformément à leur pratique, les hommes

d'affaires turcs réclamaient, depuis la visite au Gabon de leur chef de l'Etat, un cadre conventionnel d'investissement et de facilitation des affaires. C'est dans ce cadre qu'un accord de création du Conseil d'affaires a été signé à Istanbul, le 3 novembre 2016, entre le Gabon et la Turquie, représentés respectivement par Jean-Bernard Boumah, président de la Confédération patronale gabonaise (CPG) et Ömer Cihad Vardan, président des relations économiques internationales de Turquie (DEIK), l'équivalent de la CPG. Ce conseil conjoint instaure



La ministre Madeleine Berre, s'entretenant avec le ministre de l'Economie de la République de Turquie, Nihat Zeybekci.

des réunions alternatives dans les deux pays au moins une fois par an, pour examiner les accomplissements et

les opportunités dans les domaines du commerce, des investissements, des infrastructures, de la

construction, de la coopération industrielle et technologique. En outre, pour encourager les échanges, le conseil conjoint d'affaires soutiendra l'organisation des salons et des expositions commerciales, ainsi qu'un échange d'expériences dans le domaine de la formation et de l'assistance aux PME/PMI.

Le deuxième accord est un mémorandum d'entente entre l'Agence nationale de promotion des investissements du Gabon (ANPI) et l'ISPAT (Investment support and promotion agency), son homologue

turc). Suite à ces deux accords, la ministre Madeleine E. Berre entend, courant 2017, franchir un palier supplémentaire dans la concrétisation des relations d'affaires entre le Gabon et la Turquie. On parle d'élaboration de projets concrets à financer, d'organisation de la 2e réunion du Comité économique mixte, d'une volonté d'établir des négociations commerciales spéciales. Avec un maître-mot pour le Gabon : mobiliser les financements, faire aboutir des partenariats public-privé (PPP) qui créent des emplois et de la richesse pour le pays.